

AFFICHAGE ADMINISTRATIF



*Cette affiche ne devra pas
être recouverte avant
le 4 octobre 2024*

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Préalable à l'adoption du Plan Climat de Paris 2024-2030

du lundi 2 septembre 2024 à 8h30 au vendredi 4 octobre 2024 à 17h00

Cette participation du public par voie électronique a pour objet le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Paris 2024-2030 arrêté par le Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Climat de Paris. Le PCAET de Paris est soumis, dans le cadre de sa révision, à la réalisation d'une évaluation environnementale en application de l'article R.122-17 (I) du code de l'environnement.

Le Plan Climat fixe les objectifs, les orientations et le plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire aux conséquences du changement climatique afin de protéger la population. La révision du Plan Climat de Paris a été engagée en juin 2022. Après une concertation préalable fin 2022 et plusieurs mois de travaux collectifs de création, le projet de **Plan Climat 2024-2030 a été arrêté par le Conseil de Paris de décembre 2023. Avant son adoption définitive prévue pour fin 2024, le projet de Plan entre en consultation publique du 2 septembre au 4 octobre 2024, afin de recueillir l'avis des Parisiennes et des Parisiens sur le projet.**

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site : <https://decider.paris.fr>

Le dossier de participation du public par voie électronique comporte notamment : le projet de PCAET ; les diagnostics réglementaires, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique du Plan et son résumé non technique ; l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe) et le mémoire en réponse de la Ville de Paris à cet avis ; l'avis de la Métropole du Grand Paris sur le projet de PCAET et le mémoire de réponse de la Ville de Paris; le livre blanc, bilan de la concertation préalable.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public sur support papier, pendant toute la durée de la procédure, à l'accueil de la Direction de la Transition Ecologique et du Climat, 103 avenue de France, 75013 Paris ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 16h30 (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet (<https://decider.paris.fr>) afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique. Cette participation du public par voie électronique permet de s'exprimer, au choix :

- **Sur l'ensemble du Plan Climat 2024-2030** : qui s'inscrit dans la continuité des trois précédents Plans Climat de Paris et vise à amplifier les efforts précédemment mis en œuvre en faisant « plus vite, plus local et plus juste ».
- **Sur un ou plusieurs des cinq axes du Plan** : Axe 1 : Protéger les Parisiennes et les Parisiens ; Axe 2 : Accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; Axe 3 : Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs ; Axe 4 : Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, résiliente et bas carbone ; Axe 5 : Agir ensemble pour le climat
- **Sur un ou plusieurs des 17 volets locaux** : Pour la première fois, le Plan Climat se décline localement pour assurer la mise en œuvre rapide des actions de lutte contre le changement climatique sur l'ensemble du territoire. Chaque arrondissement dispose d'un volet local opérationnel, fixé sur les bases de ses priorités.
- **Sur la création d'une zone d'accélération pour la production d'énergies renouvelables**

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des demandes de renseignements sur le dossier et des observations ou questions sur le plan, et des demandes de précisions sur les conditions dans lesquelles elles peuvent être émises, peuvent être adressées à la Ville de Paris – Direction de la Transition Ecologique et du Climat – Pôle Climat – 103 avenue de France –75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse mail suivante : planclimatdeparis@paris.fr

Après la consultation publique, le Plan Climat de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.